

Infos

Municipales



Mars 2023

N° 74

Conseil Municipal du mercredi 11 janvier

Projet de réhabilitation/Mise aux normes du bâtiment primaire de l'école publique des Platanes :

Dépenses prévues :

- maîtrise d'œuvre : 2 377 € H.T.
 - travaux : 43 230 € H.T.
- Coût de l'opération : 45 607 € H.T.

Recettes prévues :

- subvention DSIL 30% : 13 682 € H.T.
 - subvention Région (20%) : 9 121 € H.T.
 - subvention département (30%) : 13 682 € H.T.
 - autofinancement : 9 121 € H.T.
- Recettes prévisionnelles : 45 607 € H.T.

Le Conseil municipal donne son approbation au projet et à son plan de financement. Des subventions seront demandées à l'état, à la Région et au Département.

Travaux sur voirie communale :

Estimation des travaux : 40 000 € H.T.

La commune sollicite une subvention de 16 000 € au département, soit 40% de la dépense.

Création d'un poste de rédacteur territorial :

Suite à une promotion interne d'un agent, le poste de rédacteur territorial est créé.

Modification du régime indemnitaire des agents administratifs et techniques communaux (IFSE) :

L'IFSE est une prime versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées.

Site internet :

Le site internet était géré jusqu'à maintenant par un bénévole. Aujourd'hui ce site n'est plus aux normes.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour faire appel à une entreprise afin de mettre le site aux normes, d'assurer une formation aux secrétaires, une maintenance et un hébergement et autorise le maire à lancer une consultation.

Conseil Municipal du jeudi 23 février

Délibération compte 6232 – fêtes et cérémonies :

Il est demandé aux communes de préciser les principales caractéristiques des dépenses liées aux fêtes et cérémonies. Il est donc décidé l'affectation des dépenses dans la limite des crédits repris au budget de la commune.

Choix des entreprises pour la création du chemin pour les terrains à Rabette :

Ce chemin servira d'accès aux parcelles A3317-A3319-A1849-A3316-A3318.

Le conseil municipal décide d'attribuer les travaux à EURL Deleuze Mickaël pour un montant de 4 100 € H.T.

Choix du prestataire du site internet :

L'entreprise retenue est Zéfix pour annuellement 1 875 € H.T. (formation du personnel comprise) + 230 € H.T. pour l'hébergement.

Remboursement du prêt relais :

Un prêt relais de 80 000 € a été versé le 04/05/2021 dans l'attente des subventions concernant l'opération maison Champetier (nouvelle mairie et commerces). Le maire propose de rembourser l'échéance du 28/04/2023 dès maintenant, vu que la trésorerie le permet.

Adopté à l'unanimité

Motion contre la fermeture des services de soins et de médecine de l'hôpital de Largentière :

Le maire soumet au vote du conseil une motion afin de rejeter les orientations du plan de restructuration (transfert de 30 lits de soins et 8 lits de médecine de Largentière à Aubenas auquel s'ajoute la mutation du personnel ou le licenciement). Le conseil refuse la mise en oeuvre de ce plan de réorganisation, demande au gouvernement d'entendre l'appel des territoires pour une offre de soins publique préservée et développée et de stopper toute fermeture de service hospitalier.

Adhésion à un groupement de commandes SDE07 :

Le SDE07 souhaite constituer un groupement d'audit énergétique dans le but d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Adopté à l'unanimité

Elaboration du plan communal de sauvegarde :

Un plan de sauvegarde permet de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'événement exceptionnel, risques naturels, inondation, incendies. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

M. le maire propose l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde et la nomination d'Antoine Brousse au poste de chef de projet, référant « risques majeurs » chargé de mener à bien cette opération.



TRAVAUX sur la RD 212

Avril : 4 à 5 semaines de travaux, côté Rosières.

Alternat feux tricolores et Déviation P.L. et Bus

Mai/Juin : 6 à 8 semaines, Plaine de Blajoux

Alternat feux tricolores et Déviation P.L. et Bus

Ecole publique des Platanes : INSCRIPTION RENTREE SCOLAIRE 2023/2024



Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2023/2024
sont possibles à partir du mardi 25 avril.

Dans un premier temps, prendre contact avec la mairie de Laurac
pour effectuer l'inscription.

Puis, prendre contact avec l'école en envoyant un mail à l'adresse suivante :
ecoledesplatanes@gmail.com

Tout élève né en 2020 sera accueilli au sein de l'établissement. Pour les élèves nés en 2021
(2 ans révolus à compter du 31/08/2023), une préinscription sera effectuée.

Pour toute information : M. BEINING (directeur de l'école des Platanes)

☎ : 04.75.36.83.76 (le mardi)

Ecole privée Frère SERDIEU : INSCRIPTION RENTREE SCOLAIRE 2023/2024

Les inscriptions pour la rentrée 2023 ont commencé à l'école Frère Serdieu.

Elles se font auprès du Chef d'établissement Mme NURY Sandra,
sur rendez-vous téléphonique pour visiter ou avoir des informations
au 04 75 36 85 38 ou 07 49 30 22 82

mél : ecolefrereserdieulaurac@gmail.com

N'hésitez pas.

L'école accueille les enfants à partir de 2 ans (nés en 2021).

Des Portes Ouvertes auront lieu le samedi 1^{er} avril de 9h à 12h.



Compagnie Laurac en Ciel

« *Viens voir les comédiens...* »

Le prochain spectacle sera donné à Laurac
le samedi 1er juillet à 21h
et le dimanche 2 juillet à 19h.

à noter dans son agenda

Carnaval des Ecoles - APEL et Amicale Laïque

Vendredi 24 mars

16 h 30 : Préparation des costumes

17 h 00 : Départ du défilé de la rue Frère Serdieu

17 h 45 - 18 h 00 : Arrivée à la salle de la Blache

Jugement de Carmantran

Buvette - Snack





CLEA Concours Agility

Le concours d'agility organisé par le CLEA se déroulera, cette année, sur 4 jours :

du 7 au 10 avril
au stade des Ginestes

Les Archives Municipales

Profitant du déménagement des bureaux de la mairie dans les nouveaux locaux, plusieurs bénévoles se sont attelés à la longue tâche du tri et du classement de tous les documents municipaux.

Les plus anciens sont les compoix datés de 1556 qui établissaient alors la base d'imposition.

La création des communes (décret du 14 décembre 1789) demande la tenue du premier registre de délibérations.

La première délibération à Laurac date de 1790.



Jean Tourrel, Bernard Jallès, Suzanne Jallès,
Martine Estienne, absente ce jour-là
et parfois d'autres bénévoles

Etat Civil

Naissances 2022 :

29 novembre MATIAS, fils de guillaume PERBOST et Elisabeth ALVES, Lablachère, petit-fils de Jean-Daniel et Christine PERBOST, arrière-petit-fils de Jean et Hélène PERBOST, quartier Rabette

Décès 2022 :

23 novembre à Aubenas, Serge THOMAS, 75 ans, les Jardins de Marie-Louise

9 décembre Dominique PLAUD, 89 ans, route de Berguier

14 décembre André PITRE, 99 ans, rue Victor Ruelle

Décès 2023 :

15 janvier Adrien KRASOUSKY, 90 ans, quartier Vacher

16 janvier André GINESTE, 79 ans, route de Berguier